

Intervention



Le Coopératisme et le Faubourg

Chantal Gaudreau and Y. Ferland

Volume 1, Number 3, 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/57648ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Intervention

ISSN

0705-1972 (print)

1923-256X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gaudreau, C. & Ferland, Y. (1979). Le Coopératisme et le Faubourg. *Intervention*, 1(3), 2–5.

Le Coopératisme et le Faubourg

Le temps perdu c'est le temps pendant lequel on est à la merci des autres.

Boris Vian

LE COOPERATISME ET LE FAUBOURG: UN DOUX MELANGE, DOSE AVEC AMOUR

Depuis les années cinquante, au Québec comme un peu partout à travers le monde, le mouvement coopératif a connu un développement rapide et impressionnant: ni les changements techniques, ni les révolutions sociales n'ont entravé sa marche vers l'avant et son développement dans tous les secteurs d'activité économique. "L'entreprise de type coopératif, écrit Georges Davidovic, est la seule qui ignore les frontières; c'est la seule forme d'économie qu'on retrouve à la fois à l'est et à l'ouest, dans les pays capitalistes et sous les régimes communistes."⁽¹⁾ Nulle part la formule coopérative n'est rejetée totalement, nulle part elle n'est proclamée sujet tabou.

C'est dire, en théorie, que si le système est exploré à fond, les chances de l'économie coopérative sont grandes: plus le coopératisme augmente sa force en tant que système économique, plus il devrait avoir de l'influence sur les superstructures économiques et politiques. En théorie, le raisonnement tient le coup mais en pratique, dans la conjoncture actuelle, l'entreprise coopé-

rative a à faire face à une réalité écrasante: le capitalisme "trionphant" et l'étatisme. De fait, les entreprises coopératives sont prises dans les rouages des systèmes où elles se retrouvent et sont incapables, pour l'instant, de créer un rapport de force réel et significatif face aux structures centralisatrices.

Dans le cadre d'une économie capitaliste généralisée, où les valeurs humaines et les besoins humains passent loin derrière la recherche intense du profit, il est apparu impératif à certains groupes d'individus de rallier leurs énergies. A l'heure où le Québec vit une situation de chômage endémique, ces groupes ont décidé de se donner des moyens d'action efficaces pour se sortir de l'impasse où les a mené le système actuel et de se servir de mécanismes concrets pour mettre fin à l'exploitation et aux inégalités effarantes qu'engendre ce même système.

Le mouvement est bien amorcé, le coopératisme fait ses preuves.

LES COOPERATIVES DU FAUBOURG

Dans le Faubourg St-Jean Baptiste, quartier où la proportion de chômeurs et d'assistés sociaux est particulièrement élevée chez les jeunes, la formule coopérative a trouvé une multitude d'adeptes et de très nombreux participants. En effet, depuis quelques années, le mouvement coopératif s'y est incroyablement développé et de nombreuses coopératives y ont installé leur quartier général: Les Coopératives d'Habitation (du Faux-Bourg, de St-Gabriel, d'Aiguillon), les Clubs Coopératifs de consommation (celui du Faubourg et, dans le domaine des aliments naturels, le bien connu



C.R.A.C., avec l'entrepôt L'Engouement), les Garderies Coopératives (St-Jean Baptiste, Rayon de Soleil), les Coopératives d'Artisanat (Flaque, Le Mur Penché, La Pomme) et d'ébénisterie (COOBOIS), et en d'autres secteurs, la Coopérative de Cinéma, l'Informatek et, en préparation, la Coopérative de Vêtements. De plus nous ne pouvons passer sous silence les cinq Caisses Populaires Desjardins quoique peu impliquées dans ce nouveau développement coopératif. La SOSACO (Société de Service d'Aide aux Coopératives), nouvellement implantée, est un regroupement de coopératives de tous genres et de groupes populaires intéressés à participer au développement coopératif dans le milieu. Elle offre des services techniques susceptibles d'aider les coopératives existantes ou en voie de formation. La Coopérative de Travail de Québec retiendra particulièrement notre attention puisqu'elle offre un exemple unique en son genre au Québec.

LA COOPERATIVE DE TRAVAIL DE QUEBEC

Des travailleurs, animés par un désir commun de travailler, ont donc décidé de s'associer pour créer leur propre entreprise qu'ils font fonctionner dans leur intérêt et sous leur contrôle, tout en s'impliquant socio-économiquement. A la Coopérative de Travail de Québec, les Coopérants louent leur travail à l'échelle du Québec Métropolitain.

Les travaux qu'exécute la Coopérative de Travail de Québec sont des travaux manuels non spécialisés. Les exemples suivants en démontrent toute la variété: déglacage de toits, transport, déménagement, terrassement, grand ménage, tous travaux de conciergerie, réparations et rénovations dans les maisons, décapage, sablage de plancher, isolation, démolition, pose de tapis et prélat, changement de serrures, réalisation et pose d'affiche, comptabilité, modèle pour artiste, etc. . . Et pour tous ces travaux, un seul tarif horaire facturé et distribué comme suit: 3/4 pour le salaire du travailleur (moins les déductions à la source) et 1/4 à la coopérative pour les frais de fonctionnement, l'outillage et l'équipement.

La corvée est un autre type de travail auquel tous les membres disponibles sont tenus de participer et pour lequel ils ne reçoivent aucun salaire. Ces corvées sont utiles pour accélérer certains travaux par exemple, ou encore pour donner un coup de main à l'un des travailleurs, ou même pour aider les réalisations à conséquence sociale d'autres groupes, surtout les coopératives. La corvée s'appuie sur le sens social du travail, sur la solidarité entre les travailleurs.

A la Coopérative de Travail de Québec, chaque membre doit fournir ses outils de base (marteau, tournevis, pinces, etc.) et la Coopérative se charge de fournir le matériel plus spécialisé (truelles, brouettes, maillets, pelles, bacs à ciment, bancs de scie, etc).

La clientèle pour laquelle la coopérative exécute ses travaux est recrutée parmi les petits propriétaires, les locataires, les petits commerçants, les artisans, les autres coopératives, les groupes populaires, les organismes gouvernementaux, etc.

Pour situer la Coopérative de Travail de Québec dans le temps, rappelons que son existence remonte à juin 1972, suite à une subvention d'un programme fédéral qui a permis à quelques travailleurs de jeter les bases d'un Centre Coopératif des Travailleurs à temps partiel (1973).

"Tous étaient animés des meilleures intentions du monde mais l'aspect formation et éducation coopérative demeurait un élément purement théorique. Ce qui força certains pionniers de la coopérative à se remettre en cause et d'analyser les origines profondes de l'échec qui s'ensuivit au bout de 3 ans. En février 1976, après mûres réflexions, ces instigateurs remettaient le projet en marche sous le nom de 'La Coopérative de Travail de Québec' et redéfinissaient ses objectifs et son fonctionnement"(2)

Selon Yves Ferland, présentement secrétaire à la Coopérative de Travail de Québec, le "standing" de la Coopérative s'est beaucoup amélioré. En raison de la trop grande mobilité de la main-d'oeuvre, il était difficile de rentabiliser l'entreprise (faire vivre ses membres). En outre, les travailleurs étaient, dans les débuts de la Coopérative, soumis surtout à des travaux marginalisants (cheap labor) qui ne favorisaient pas la spécialisation. Ces travaux étaient finalement peu rentables ni pour l'entreprise, ni pour le travailleur (ils l'étaient cependant pour le client). Aujourd'hui, la C.T.Q. cherche à trouver des "jobs" à plus long terme (au niveau de la restauration domiciliaire par exemple) et, comme avec le temps les effectifs humains sont devenus plus stables, on a pu mettre l'accent tout spécialement sur la qualité du travail (amélioration de la production et de l'outillage, fourniture des matériaux, sécurité, formation et information du travailleur, mobilité et information du travailleur, mobilité des équipes).

Pour les membres de la C.T.Q., le travail est supérieur au capital, l'esprit mercantile inhérent à l'entreprise capitaliste est nié par l'effort accru des coopérants pour donner à leur travail une dimension humaine: la satisfaction individuelle et l'initiative au service de tous. Fondée sur le principe de la primauté du travailleur, la Coopérative se veut à son service. L'autonomie financière, la liberté et l'auto-développement des travailleurs, la justice et l'engagement social: telles sont les aspirations primordiales qui motivent la Coopérative. "La Coopérative combat la notion de profit, de la même façon qu'elle nie la notion employeur/employé dans ses rangs, et avec autant d'énergie qu'elle défend le droit au travail et le salaire égal pour tous les travaux et tous les travailleurs."(3)

Ces principes sont étroitement liés à l'autogestion: en effet, selon les principes autogestionnaires il n'existe pas de hiérarchie entre les fonctions d'organisation, de gestion et de travail. Chacune de ces fonctions est également importante pour la bonne marche de l'entreprise et il s'en suit que tous les travailleurs ont droit à une rémunération égale.

L'administration est au mains de tous: tous les membres-travailleurs sont tenus de participer à quelques unes des différentes tâches nécessaires au fonctionnement c'est-à-dire, répondre au téléphone, distribuer les tâches, tenir les livres, préparer les chèques de paie, organiser les équipes de travail, assister aux rencontres de formation, faire des factures, faire les estimés des travaux, passer des commandes aux fournisseurs, entretenir les locaux et les équipements, faire la perception des comptes, bref, s'initier à l'administration.

La gestion collective de la C.T.Q. est rendue possible grâce au nombre limité de membres: 24 membres actifs et autant d'auxiliaires. Ceux-ci sont à la C.T.Q. pour combler les besoins supplémentaires de main-d'oeuvre ou de spécialités et s'initient au fonctionnement coopératif du travail dans le but de devenir membre actif. Ils bénéficient des mêmes avantages que les membres actifs quant aux conditions de travail, mais ils ne paient qu'une

part sociale et n'ont droit de vote qu'aux assemblées générales et aux réunions d'organisation du travail seulement. La limitation des membres contribue à une plus grande motivation de la part des travailleurs et permet un échange continu entre eux (bonne entente, transmission des connaissances, camaraderie vécue). Les travailleurs apprennent ainsi à mieux vivre la coopération et sont plus à même d'en retirer les avantages.

Par son objectif autogestionnaire, la Coopérative joue aussi un rôle déterminant dans la formation des travailleurs qu'elle implique en leur donnant notamment une expérience d'auto-organisation du travail ainsi qu'une approche très concrète de certains principes économiques.

En tant que mouvement qui revendique les droits et les intérêts de la classe ouvrière, le coopératisme apparaît comme un instrument précieux au sein de la lutte des travailleurs contre l'exploitation et la domination. Par son action soutenue pour changer les rapports de production capitaliste en rapports de travail qui soient égalitaires, (rapports fondés sur l'entraide et non sur la compétition, sur la dimension humaine et non sur le capital, sur le service et non sur le profit), le coopératisme devient un agent dynamique de développement économique et social, plus particulièrement au niveau de la vie de quartier ou du développement régional.

Encore aujourd'hui au Québec, l'entreprise coopérative constitue une présence économique de second ordre face aux entreprises capitalistes et aux entreprises d'Etat qui contrôlent les secteurs clés de notre économie. Cependant l'expansion que le coopératisme prend dans des secteurs de plus en plus diversifiés, amène les économistes et les politiciens à réfléchir très sérieusement sur ce système qui se développe parallèlement, système qui favorise la conscientisation des travailleurs et leur indépendance économique et qui, finalement, transforme lentement mais sûrement la société capitaliste.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU COOPERATISME (adoptés par l'Alliance Coopérative Internationale à Vienne, en 1966.)

- l'adhésion volontaire, libre et démocratique du membre;
- la prédominance de l'individu sur son capital, le principe "un homme un vote";
- l'intérêt limité sur le capital investi par le membre;
- l'affectation des surplus d'opérations éventuels au développement des affaires de la Coopérative et/ou à la mise sur pied et l'amélioration de services collectifs et/ou à la ristourne au prorata de la participation de chaque membre;
- l'éducation coopérative des membres et du public;
- la collaboration entre coopératives, l'inter-coopération.

Un septième principe vient s'ajouter et compléter la gamme des garanties d'un coopératisme authentique et vécu au niveau de ceux qui y travaillent: l'autogestion comme principe d'organisation pour la libération des contraintes imposées par l'exploitation de l'homme par l'homme, pour l'affirmation véritable des forces travailleuses dans la société; à son défaut, la cogestion apparaît comme un compromis acceptable.

- Photo Suzanne Labrecque

Chantal Gaudreau

- Photo Mado St-Hilaire

Références:

- (1) Georges Davidovic. *VERS UN MONDE COOPERATIF*, Editions du Jour, Ottawa, 1975, pp. 18 - 19.
- (2) Nicole Marcotte. "La Coopérative de Travail de Québec", *Ensemble*, Québec, 10 février 1978.
- (3) Yves Ferland. "La Coopérative de Travail, une expérience unique au Québec", *LE DEVOIR*, Montréal, 21 mars 1978.



